

**Le bulletin  
d'informations de  
la Délégation 35**

40, rue Danton  
35700 Rennes.  
02.99.84.26.66.

Retrouvez toutes les  
infos de ce numéro et  
sa version audio sur le  
site de la Délégation  
<https://apf-francehandicap35.org/>



**SOMMAIRE**

**Page 1 :**

- ◇ **Édito ,sommaire agenda**

**Pages 2 à 10:**

- ◇ **Actualités Nationales**

**A la Une :**

Déconjugalisation de l'AAH  
MDPH 35 crise, bilan  
La réponse accompagnée  
pour tous (RAPT)  
PCH parentalité

**Les brèves :** politique  
et société, accessibilité,  
ressources, , emploi,  
aides techniques, vos  
droits

**Page 11 :**

- ◇ **Infos nationales APF**

Assemblée générale,  
île aux projets, APF en  
bref

**Pages 12 et 13 :**

- ◇ **Infos territoriales.**

Le conseil régional APF  
30 ans des APEA,  
Handiaccès 35,  
Les assises régionales  
de l'accessibilité

**Page 14 :**

- ◇ **Portrait**

Mr et Mme Roux  
legs

**Pages 15 à 19:**

- ◇ **Infos DD35 :**

Ma Délégation de  
demain, semaine des  
mobilités, table ronde  
Emploi, braderies,  
agenda

**Pages 20 à 22 :**

- ◇ **Culture et sport**

**Page 23 :**

- ◇ **Divertissements**

**Page 24 :**

- ◇ **Infos pratiques**

Cher(e)s ami(e)s, cher(e)s adhérent(e)s,

**Édito**

L'été vient de frapper à notre porte, vive les beaux jours pleins d'espoir que nous désirions tous avec beaucoup d'impatience. Le déconfinement tant attendu est enfin là et la Délégation nous ouvre de nouveau grand ses portes.

Bien sûr, le monde d'après est un peu différent de celui d'avant : comme lors du confinement, il nous faudra rester prudents, continuer à prendre soin les uns des autres et respecter les gestes barrières si protecteurs tant que ce satané virus circule encore. Mais même masqué.e.s, nous serons heureux de revoir nos frimousses.

Comme nous l'avons été pendant toute cette période de crise, nous resterons des militants vigilants quant au respect de nos droits. Ce dernier trimestre nous avons porté plusieurs projets de mobilisation. Ainsi, l'opération mobilité du 26 au 30 avril dernier a été bien relayée au niveau des médias et de tous les acteurs de notre association ; notre vigilance est grande sur la réforme en cours de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) et nous avons exprimé notre position à la prise en compte des revenus du conjoint dans son attribution ; les groupes de revendication (Groupe Initiatives, Groupe Relais), de communication (Han'Dizou, le journal Dé-confiné), de loisirs (chorale...) ont maintenu leurs réunions ou leurs activités en visio-conférence. Et les projets (sensibilisation, revendications, rencontres et sorties) ne manquent pas non plus ! Retrouvez les dans les pages « Délégation » de ce numéro.

Nous avons besoin de vous retrouver, vous tous adhérents ou bénévoles, pour nous soutenir dans nos combats, participer à nos actions, reprendre notre costume de militant afin de poursuivre vaillamment le cap voulu par notre association

« Pouvoir choisir, Pouvoir agir »

Nous donnerons peut-être des couleurs différentes à nos vacances cette année. La Délégation vous propose cet été un certain nombre d'activités et de sorties. Consultez vite notre agenda (p 19).

En conclusion, je tiens à saluer et à remercier toute l'équipe des salariés pour sa constance, son adaptation aux événements, son dévouement et sa préoccupation incessante de maintenir les liens entre nous et d'éviter, autant que faire se peut, les situations d'isolement. Un grand coup de chapeau pour chacun d'eux.

Je vous souhaite à tous un très bel été et vous donne rendez-vous à la rentrée pour dessiner ensemble une nouvelle page militante.

Patrick Aubry, représentant élu départemental.

**Ne manquez pas :**

- ◆ La déconjugalisation de l'AAH (p.2)
- ◆ La réponse accompagnée pour tous (p.4)
- ◆ Ma Délégation de Demain (p.15)
- ◆ Culture et Loisirs (p.20,21)





## • DÉCONJUGALISATION DE L'AAH : LE GOUVERNEMENT PASSE EN FORCE !

### Un combat pour la justice

Depuis plusieurs années, les associations de personnes handicapées réclament la fin d'une injustice : au lieu de se baser uniquement sur la situation individuelle des bénéficiaires, l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) est calculée en fonction des revenus du conjoint. Impossible dans ces conditions de vivre dignement, en étant indépendant financièrement : c'est ce que certains ont appelé de façon ironique le « coût de l'amour ». L'option de la « déconjugalisation » semblait, en ce début d'année 2021, portée par des vents favorables puisque cette proposition avait déjà été adoptée une première fois à l'Assemblée Nationale en février. Puis, le Sénat l'avait reprise à son compte et l'avait adoptée en mars. Il ne manquait plus qu'une dernière confirmation à l'Assemblée.

### Un gouvernement qui ne cède rien

C'était sans compter sur l'obstination du gouvernement qui a tout fait pour bloquer cette mesure de simple justice. De retour en commission à l'Assemblée Nationale, la majorité et le gouvernement ont réécrit le texte en supprimant la « déconjugalisation » de l'AAH.

Pour rappel, cette mesure aurait coûté 750 millions d'euros ; mais surtout, le gouvernement tient à tout prix à assimiler cette allocation à un simple minimum social (comme le RSA) et refuse de la considérer comme une prestation d'autonomie au même titre que la pension d'invalidité.

### Un passage en force

Sentant sa majorité vaciller, la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées, Sophie Cluzel, a décidé de verrouiller le débat et de ne proposer au vote que les amendements portés par le gouvernement (procédure du vote bloqué). En cadenassant les débats, elle a réussi à tenir en laisse les députés de la majorité et évité que certains choisissent finalement de voter pour les amendements de l'opposition en faveur de la déconjugalisation.

**Une méthode de vote peu respectueuse des parlementaires qui provoque de vives réactions dans l'ensemble de l'opposition :** cartons rouges brandis par les députés, interventions vigoureuses, et pour finir, un coup d'éclat rare : tous les élus de l'opposition ont quitté l'hémicycle.



### Que reste-t-il pour les couples ?

Jusqu'à nouvel ordre, les ressources du conjoint continueront donc à être prises en compte pour le calcul de l'Allocation Adulte Handicapé. Seule concession du gouvernement : l'abattement sur les revenus du conjoint ne serait plus un pourcentage (20 % actuellement) mais un forfait de 5 000 € par an qui pourrait être plus avantageux **sauf pour les** nombreux allocataires qui ont des enfants !

### La mobilisation continue !

Les associations représentatives des personnes handicapées ont vivement réagi ; elles n'acceptent pas le refus de saisir cette occasion d'une avancée majeure : le droit de vivre dignement, en étant indépendant financièrement de son/sa partenaire, est ainsi une nouvelle fois bafoué !

Pour autant elles ne désarment pas et APF France handicap annonce déjà qu'elle « *poursuivra sa mobilisation, notamment lors des prochaines discussions qui se tiendront en seconde lecture au Sénat* ».

“



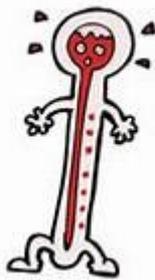
Nous refusons que l'AAH disparaisse et soit intégrée dans le RUA. Nous proposons, pour préserver l'autonomie des personnes, de porter le montant de l'AAH au dessus du seuil de pauvreté et de le déconnecter des revenus du conjoint.

Pascale Ribes

membre  
du Conseil d'Administration

APF France handicap

”

**• LA MDPH 35 EN SITUATION DE CRISE**

Depuis plusieurs mois, la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est en grande difficulté ; elle peine à répondre dans un délai raisonnable aux demandes déposées par les usagers.

Plusieurs explications sont avancées par les responsables de service : arrivée d'un nouveau logiciel informatique ; départ de responsables de service pas anticipé ; diminution du travail d'équipe en raison de la crise sanitaire.

Malgré tout, le résultat est là :

- la CDAPH (Commission des Droits des Personnes Handicapées) ne traite plus en moyenne que 1 500 dossiers par mois (au lieu de 2 500 avant la crise COVID)
- des ruptures de droit, arrêt du versement de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé) ou de l'ACTP (Allocation Compensatrice Tierce Personne), dans plusieurs centaines de situations
- plusieurs centaines de dossiers de Prestation de Compensation du Handicap (PCH) en attente :
- 130 dossiers de 2019 toujours pas examinés en mars 2021
- 400 dossiers à traiter en « urgence » toujours en attente en mars 2021.

La direction de la MDPH semble avoir pris la mesure de la gravité de la situation et cherche à élaborer des solutions permettant de résorber le retard (diminuer

le « stock » de dossiers de 14500 à 9 000) :

- en mettant en place des périodes de travail où les agents se consacrent exclusivement à l'instruction des dossiers (« semaines blanches »)
- en limitant au maximum les activités chronophages (visites à domicile, demandes de pièces complémentaires réservées aux situations particulières).

A plus long terme, il faudra trouver les moyens d'améliorer l'organisation et les pratiques de façon à ne pas se retrouver dans une telle situation.

**• FONDS DE COMPENSATION DE LA MDPH : BILAN****132 dossiers financés**

Au cours de l'année 2020, le Fonds de Compensation (FdC) de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) est intervenu pour accorder une aide au financement sur 132 dossiers. Ces aides concernaient principalement les aides techniques (financement de fauteuils roulants, en particulier), l'aménagement du logement et l'aménagement du véhicule : la majeure partie des sommes attribuées en 2020 concernent ces 3 postes de dépenses.

**Quels financements ?**

Les 132 projets déposés en 2020 représentaient un coût total de 1 140 000 €

- Les financements légaux (sécu et PCH, Prestation de Compensation du Handicap, essentiellement) ont assuré un peu moins de la moitié du financement (505 000 €).
- les financements extra-légaux (FdC et co-financiers) ont couvert près du tiers des coûts (325 000 €).

**Quel reste à charge ?**

Il est donc resté à la charge des usagers près du tiers des dépenses (310 000 €). Ce reste à charge qui peut paraître important ne concerne en fait que les très gros projets et touchent moins de 10 % des demandeurs. Dans 8 cas sur 10 le reste à charge est inférieur à 1 000 €.

## • LA RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS EN ILLE-ET-VILAINE

On a commencé à parler de la « Réponse Accompagnée Pour Tous » (RAPT) à la fin 2014, car la question des personnes handicapées sans solution d'accueil se posait de façon de plus en plus pressante :

- celles et ceux sans solution chez eux ou dans leurs familles,
- mais aussi les personnes hospitalisées ou en établissement médico-social avec un accompagnement inadapté,
- mais encore celles et ceux qui souhaitent bénéficier d'une réponse plus intégrée, que ce soit à l'école, dans l'emploi ou dans le logement.

Petit à petit, on a vu apparaître à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), en Ille-et-Vilaine comme ailleurs, des sigles mystérieux renvoyant à des dispositifs censés traiter les difficultés d'accueil des personnes handicapées (PAG pour Plan d'Accompagnement Global, GOS pour Groupe Opérationnel de Synthèse).



Nous avons maintenant un peu de recul, suffisamment pour savoir **qui sont les personnes le plus souvent concernées par cette RAPT.**

Depuis 2017, la MDPH 35 a recensé 811 demandes de PAG (250 pour la seule année 2020). Les 2/3 des demandes émanent de l'utilisateur rencontrant des difficultés d'accueil (ou de son représentant). Le tiers restant est mis en place par les professionnels de la MDPH, seuls ou en concertation avec des partenaires extérieurs (établissements, services médico-sociaux en particulier). Une écrasante majorité des demandes (85%) concernent des enfants ou des jeunes (moins de 20 ans). Les formes de handicap le plus souvent mentionnées sont les troubles envahissants du développement, l'autisme et la déficience intellectuelle.

- ◇ 40 % des situations ont été résolues rapidement (pas de signature de PAG)
- ◇ 40 % sont en cours de traitement
- ◇ 20 % des demandes ont bénéficié de la signature d'un PAG

### **Pour demander un plan d'accompagnement global, vous devez :**

- ⇒ Avoir une notification d'orientation de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées de la MDPH)
- ⇒ Ne pas avoir trouvé de solutions ou de réponses adaptées à vos besoins, malgré vos recherches, par exemple, pas de place en établissement pour enfants comme les IME (Institut Médico-Éducatif), ou en établissements pour adultes comme les Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS), ou les Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM)
- ⇒ Envoyer un courrier de demande à la MDPH. Une simple suggestion de PAG (en équipe de suivi de la scolarité par exemple) ne constitue pas une demande. Vous devez donc déposer une demande écrite auprès de la MDPH. Il est possible d'être accompagné par un professionnel de son choix pour rédiger cette demande.

### **Un PAG, comment ça fonctionne ?**

Un professionnel de la MDPH est nommé référent du PAG. Il rencontre la personne concernée et les professionnels qui la connaissent pour mieux comprendre la demande. Il entre en relation avec les établissements et services pour tenter de trouver une solution adaptée aux besoins exprimés pour faire en sorte que chacun apporte un « bout de solution » et contribue à éviter une trop grande rupture dans le parcours.



### **Le Plan d'Accompagnement Global est révisé au moins 1 fois par an**

Si la situation change, il peut être révisé à n'importe quel moment. La CDAPH sera informée de votre PAG et validera les nouvelles orientations prises dans ce cadre.

## • LA PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP DÉDIÉE À LA PARENTALITÉ : DU RETARD À L'ALLUMAGE



Cette nouvelle prestation est censée aider à financer les aides humaines et les aides techniques dont les parents handicapés ont besoin après la naissance de leur enfant. Malheureusement sa mise en œuvre n'est toujours pas effective.

Les textes créant ce forfait ont été publiés au 1er janvier 2021. Mais les logiciels informatiques sont lents à s'adapter : il semble qu'il faille beaucoup de temps pour créer la case correspondante dans les ordinateurs : « Les éditeurs devraient assurer les mises à

jour, entre avril et juin » pense le président de l'association des directeurs de MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).

Ce qui explique que dans son recensement APF France Handicap a bien du mal à trouver des parents qui bénéficient de cette prestation : les parents qui ont répondu à l'enquête sont exclus de ce forfait parce qu'ils ne bénéficient pas de la PCH classique ou parce que leur enfant a plus de 7 ans. Et beaucoup de ceux qui pourraient y avoir droit n'ont toujours pas eu de réponse de la MDPH.

**Mais il ne faut pas se décourager.** N'hésitez pas à répondre au questionnaire de d'APF France handicap si vous vous sentez concerné par cette question du forfait parentalité

pour les personnes en situation de handicap : <https://www.apf-francehandicap.org/actualite/parents-en-situation-de-handicap-repondez-notre-enquete-sur-la-pch-parentalite-40815>

Le formulaire de demande à remettre rempli à la MDPH est en ligne également : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R59086>



## • LA GESTION DE LA COVID DANS LES ÉTABLISSEMENTS POUR PERSONNES HANDICAPÉES



### COVID 19

Guide de gestion de l'épidémie à destination des établissements sociaux, médico-sociaux du secteur du handicap

Bien que les statistiques communiquées par Santé Publique France soient parfois approximatives, il apparaît de façon certaine que le taux de mortalité en raison du COVID est au moins deux fois plus élevé dans les établissements pour adultes handicapés que dans la population générale. On dénombre début avril 2021, 735 décès parmi les résidents des établissements pour adultes handicapés.

Soit un taux de 0,5 % contre 0,2 % dans la population française de plus de 20 ans. Vivre en collectivité augmente en effet le risque de contamination. De plus, beaucoup de résidents

présentent des facteurs de risques de développer une forme sévère du Covid-19. Pas tous certes, mais davantage que dans l'ensemble de la population.

Aussi, les 50 000 résidents des Maisons d'Accueil Spécialisées (MAS) et des Foyers d'Accueil Médicalisés (FAM) ont pu bénéficier d'une vaccination dès début

janvier ; même traitement pour les porteurs d'une trisomie 21 ou d'une mucoviscidose. Les autres adultes handicapés n'ont pas été jugés prioritaires et ont dû attendre leur tour pour être vaccinés.



### Information Covid

#### Comment trouver une attestation vaccin contre la covid 19 avec QR Code ?

Il suffit de cliquer sur ce lien : <https://www.ameli.fr/assure/actualites/covid-19-un-nouveau-teleservice-pour-telecharger-son-attestation-de-vaccination-certifiee> puis télécharger l'attestation de vaccin sur votre ordinateur.

Ensuite, sur votre téléphone portable dans l'application : « Tous anti covid » dans mon carnet, vous trouverez : flashez le QR Code.

Mettre le téléphone face à l'écran de l'ordinateur, l'opération se fait toute seule

## ● POLITIQUE ET SOCIÉTÉ

### ●● Citoyenneté : accessibilité électorale pour 2022 ?

Les parlementaires demandent, aux candidats, dans le projet de loi relatif à l'organisation de l'élection présidentielle 2022, de veiller « à l'accessibilité de leurs moyens de propagande électorale aux personnes en situation de handicap, en tenant compte des différentes formes de handicap et de la diversité des supports de communication ».

Ils pourront, à cette fin, consulter le Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.

**Il ne s'agit hélas pas d'une obligation.** Un rapport sur cette mise en œuvre devra toutefois être remis au Parlement d'ici juin 2023 pour l'évaluer et proposer des améliorations y compris lors des autres consultations électorales.

Par ailleurs, un budget de 10 millions d'euros est également attribué pour la généralisation de la mise en accessibilité de la communication des différents ministres.



### ●● Consultation sur les discriminations : une accessibilité discutée

Une consultation citoyenne sur les discriminations a été lancée en avril dernier jusqu'au 31 mai. Elle visait à recueillir l'expression de la population sur sa perception des discriminations et sur des propositions gouvernementales à leur rencontre. Un rapport de synthèse de cette concertation sera remis au premier ministre et rendu public fin juin. Il est à noter

que, confiée à Cap Collectif, la conception de la plate-forme n'était pas conforme aux règles d'accessibilité numérique bien que le ministre concerné ait affirmé que les recommandations de la charte d'accessibilité proposée par le gouvernement avaient été suivies. Cette concertation numérique a complété la plate-forme [antidiscriminations.fr](http://antidiscriminations.fr) lancée

le 12 février dernier par le Défenseur des Droits.

Pour plus d'infos :

<https://www.defenseurdesdroits.fr/fr/mots-cles/plateforme-anti-discriminations>



### ●● Violences faites aux femmes handicapées : pas d'avancée avant 2022



Ce n'est au mieux qu'au début 2022 que les centres ressources d'accompagnement des femmes handicapées dans leur vie intime et sexuelle et leur parentalité commenceront à être organisés.

D'autre part, la récupération de points retraite pour les mères qui ont interrompu leur carrière pour s'occuper d'un enfant handicapé (promesse de campagne du futur président) est toujours en cours de réflexion au secrétariat d'État aux personnes handicapées.

### ●● Administration : numérisation généralisée légalisée

La plateforme numérique « Mon parcours handicap », créée il y a un an, est officiellement reconnue par la proposition de loi visant à améliorer le système de santé (avril 2021). Destinée initialement à regrouper l'information sur les droits et actions en faveur des personnes handicapées, elle a évolué vers un service numérique intégrant tous les dispositifs dont la Caisse Nationale de Solidarité pour

l'Autonomie (CNSA) a la charge (ex : dossiers de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)). Cette plateforme déploie des services numériques qui devraient faciliter les démarches administratives des personnes handicapées et le suivi personnalisé de leur parcours

(ex : accès à l'emploi et à la formation). <https://www.monparcourshandicap.gouv.fr/>



## ● POLITIQUE ET SOCIÉTÉ (SUITE)

### ●● Des conseillers numériques à former

**En mars dernier, le recrutement de 550 (environ) conseillers numériques a été lancé.** Ces personnels seront affectés aux publics en grande difficulté d'effectuer des formalités administratives par Internet, procédure qui devient progressivement obligatoire. Leur formation doit couvrir « l'accompagnement de tous les types d'utilisateurs y compris ceux en situation de handicap et la mobilisation d'aides

techniques pour ce faire ». Les conseillers numériques pourront utiliser le service numérique « Aidants Connect » afin de réaliser des formalités administratives sécurisées à la place d'administrés en incapacité de les effectuer. Ces conseillers parviendront-ils enfin à rendre le service public numérique plus inclusif pour les plus éloignés du numérique et les personnes handicapées ? Car force est de constater que depuis plus d'un an, ni le

chantier de mise en accessibilité de 200 télé-services, ni celui de mise en accessibilité des logiciels métiers des services de l'État, n'ont avancé.



**CONSEILLER  
NUMÉRIQUE**  
France  
services

## ● RESSOURCES

### ●● La pauvreté monétaire en Europe.

La pauvreté (ressources inférieures à 60 % du revenu médian) touche différemment les personnes handicapées selon le pays où elles vivent. La situation est la plus dure en Grèce et en Bulgarie où environ 70 % des personnes

handicapées vivent en dessous du seuil de pauvreté. Au contraire, en Allemagne et en Finlande, le taux de pauvreté n'est que de 10 %. La France se situe dans la moyenne européenne (une sur 4 en situation de pauvreté).



### ●● L'AAH augmente de 12 baguettes !

Depuis le 1er avril, l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) a augmenté de 90 centimes par mois (soit un montant maximum de 903,60 €). Pour la deuxième année consécutive, la « revalorisation » de cette allocation est de 3 fois

inférieure à la hausse des prix et ne permet guère d'acheter qu'une baguette supplémentaire chaque mois ; sur un an l'augmentation est donc de 12 baguettes (10,80 €) !



### ●● « Le Ségur de la santé » : revalorisation salariale en 2 temps

On se souvient de la grève du 8 avril dernier et de la manifestation pour un vrai statut et un vrai salaire des AESH (Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap).

Ces personnels qui apportent une aide quotidienne aux élèves de la maternelle au lycée, effectuent 6 années en contrat précaire, soit une très longue période d'essai, avant de pouvoir bénéficier d'un contrat à durée indéterminée de droit public à temps partiel ; ils sont rémunérés moins de 800 € en moyenne. Par ailleurs, le même jour, ce sont également les personnels du médico-social qui



sont descendus dans la rue pour réclamer la revalorisation salariale accordée aux agents hospitaliers dans le cadre du "Ségur de la santé".

Fin mai, le premier ministre a annoncé que cette revalorisation serait étendue aux personnels soignants d'établissements et services médico-sociaux du secteur à but non lucratif : les professionnels de santé non médicaux, cadres de santé, aides médico-psychologiques, accompagnants éducatifs et sociaux et les auxiliaires de vie percevront 183 € net supplémentaires chaque mois.



## ● ACCESSIBILITÉ

### ● Généralisation de la carte européenne du handicap

#### Utilisation de la carte européenne du handicap (« EDC » : « European Disability Card »)

expérimentée depuis 5 ans dans 8 pays européens elle pourrait être étendue à l'ensemble des pays de l'Union Européenne.

Quand il quitte son pays d'origine, son titulaire pourrait ainsi bénéficier des mêmes droits que les résidents handicapés du pays. En 2016, au moment de la mise en place de l'expérimentation européenne, la France a préféré instaurer son propre système la

CMI (carte mobilité inclusion) au lieu d'opter pour la carte européenne proposée.



### ● Les sourds communiquent davantage

Les sourds utilisent davantage les applis mobiles des opérateurs de télécom. Le nombre d'utilisateurs augmente, particulièrement pour les utilisateurs de la langue des signes (LSF). Mais l'autorité de régulation relève que le service offert est très insuffisant (temps d'attente trop long et taux d'abandon important) ;

et si l'utilisation du service par les utilisateurs de la langue parlée complétée et de la transcription augmente, on est encore très loin du compte puisque ce service ne compte guère plus de 3 000 utilisateurs (tous modes confondus) pour un potentiel de 500 000 personnes.

### ● Transports : réforme de l'assistance ferroviaire

La Société Anonyme « Gares et Connexions » est une filiale de la SNCF chargée de la gestion des 3 000 gares du réseau. Mais elle est dans une « impasse financière » révèle un rapport de la Cour des comptes et le niveau des services offert est très inégal.

Ainsi, des prestations d'assistance aux voyageurs handicapés ne sont pas assurées dans toutes les gares dites d'intérêt national. Le service n'est proposé que dans 2/3 des gares d'intérêt régional et dans moins d'une gare sur 5 dans les gares d'intérêt local.

À partir de 2024, « Gares et Connexions » va gérer la plateforme de réservation des prestations d'assistance pour les voyageurs handicapés. Cette plateforme unique va prendre la place d'Accès + et s'occupera de la réservation

des prestations d'assistance à tous les niveaux : international, national, régional ou banlieue. Par contre, l'utilisateur devra acheter son (ou ses) billet(s) auprès de chaque opérateur ferroviaire qui intervient dans la suite de ses déplacements.



## ● EMPLOI

### ● Vécu professionnel des personnes handicapées

Pour la quatrième fois depuis le début de la crise du COVID, l'AGEFIPH (Association de Gestion des Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées) a mené une enquête en avril auprès des travailleurs handicapés pour connaître les répercussions de la crise sur cette catégorie de population.

Il en ressort que l'état d'esprit est négatif (fatigue, stress, inquiétude) pour plus de 80 % des personnes interrogées, soit 10 points de plus que dans la population salariée en général.

Près d'une personne sur deux se sent plus isolée au sein de l'entreprise (ce taux était de 1/3 il y a un an) et le télétravail tend à être moins bien considéré qu'il y a un an : détérioration des conditions de travail, de la motivation...

Aussi, une large majorité souhaite que le recours au



télétravail reste limité dans le temps (maximum : 2 jours par semaine). Une moitié de la population sent que sa santé physique ou mentale s'est dégradée depuis le début de la crise ; ils étaient un tiers il y a un an. Et cette dégradation de l'état de santé a un impact assez ou très négatif sur la situation professionnelle dans 80 % des cas.

Dans l'ensemble, c'est donc une tonalité plutôt pessimiste qui se dégage des réponses des personnes interrogées.



## ● EMPLOI (SUITE)

### ●● Les webinaires du FIPHFP : des conférences à l'automne

Le Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) lance une série de conférences accessibles sur internet sur le thème « handicap et emploi ».

Parmi la quinzaine de propositions, on trouve par exemple : handicap moteur et travail (2ème quinzaine de septembre) ou l'offre de service des Cap emploi (le jeudi 7 octobre),

le maintien dans l'emploi (25 novembre).  
Précisions sur les dates et les modalités d'inscription sur : <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Evenements-Fiphfp/Les-webinaires-Handicap-Emploi-du-FIPHFP>

### ●● Les entreprises adaptées en prison sans concertation préalable ?

Le nouveau projet de loi « Pour la confiance dans l'institution judiciaire » contient des dispositions visant à permettre à des détenus handicapés de travailler en prison. Il autorisera à légiférer par ordonnance pour créer des ESAT, Établissement et service d'aide par le travail, dans des lieux de détention sous réserve

que le chef d'établissement s'assure que les mesures appropriées sont prises, en faveur des personnes handicapées détenues, en matière d'accès à l'activité professionnelle et de maintien en celle-ci.  
La future loi créera également sous conditions des droits sociaux pour les détenus

(invalidité, maternité, chômage).  
Ni les associations gestionnaires d'ESAT, ni l'association nationale des directeurs et cadres d'ESAT (ANDICAT) n'ont été informées de ce projet !

### ●● Le Duoday ne marche pas...

DUODAY est un dispositif unique, simple en pratique : le temps d'une journée, les entreprises, collectivités ou associations sont invitées à ouvrir leurs portes et à accueillir une personne en situation de handicap. Le principe est de former un duo dans une entreprise ou une association entre une personne en situation de handicap et un professionnel valide. L'objectif : dépasser les préjugés et améliorer l'intégration.

Seuls 1 000 participants handicapés sur 10 000 au Duoday 2020 auraient été embauchés en stage ou emploi. 600 (6%) auraient obtenu un stage, 300 (3%) un Contrat à Durée Déterminée (CDD) et une centaine (1%) un emploi à durée indéterminée (CDI), au mieux, 32 travailleurs handicapés auraient donc signé un CDI, 98 un CDD et 196 obtenu un stage.

Le résultat en termes d'emplois conduit à s'interroger sur l'énergie et les moyens consommés ! (étude OpinionWay)

**Alternance**  
par **Duoday**

### ●● 382 apprentis sans contrat malgré les aides financières aux employeurs !

Le plan « un jeune, une solution » a étendu de 3 à 6 mois la période durant laquelle un jeune peut débiter une formation en apprentissage sans employeur, préalablement à la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Pendant cette période, le jeune a le statut de stagiaire de la formation professionnelle non rémunéré.  
Cependant 382 travailleurs handicapés inscrits en Centre de Formation d'Apprentis (CFA) depuis le mois d'août 2020 n'ont toujours pas trouvé d'employeur et n'ont donc pas signé de contrat d'apprentissage.  
Cela devrait représenter près de 20% des entrants si l'on prend comme base de calcul le chiffre officiel de 2019 de 4 000 nouveaux apprentis.  
Ce constat de carence intervient alors que les employeurs sont incités financièrement par une aide de 5 000 à 8 000 € et la prise en charge des éventuels frais d'adaptation.



**LES ENTREPRISES S'ENGAGENT**

**#1jeune1solution**

## • VOS DROITS

### •• Une personne handicapée en fauteuil roulant électrique est un piéton !

Une personne handicapée contestait en cassation la décision des 1ers juges de ne l'indemniser qu'à 50 % de ses blessures, parce qu'aux commandes de son fauteuil électrique, elle avait commis une faute en partie à l'origine de l'accident.

Par arrêt du 6 Mai 20121, la Cour de cassation a considéré qu'un fauteuil roulant électrique, dispositif médical destiné au

déplacement d'une personne en situation de handicap, n'est pas un véhicule terrestre à moteur et que son usager relevait alors de la loi Badinter du 5 juillet 1985 qui protège le piéton. Celui-ci, en qualité de piéton, même partiellement fautif, doit toujours être intégralement indemnisé quand il est blessé par un véhicule terrestre à moteur.



## • AIDES TECHNIQUES

### •• Le recensement sélectif : APF France handicap pas d'accord !

L'État a décidé l'établissement d'un recensement sélectif d'aides techniques et autres matériels nécessaires à l'autonomie en vue d'en définir un prix limite de vente. Mis en œuvre à partir d'avril 2021, il concernera d'ici la fin de l'année les équipements concurrentiels, et plus particulièrement les fauteuils roulants.

APF France handicap n'approuve pas ce « recensement sélectif »

des aides techniques car il entraînera la suppression des modalités de prise en charge (LPPR\* et PCH\*\*) d'un certain nombre de fauteuils roulants utilisés par des personnes en situation de handicap et qui sont parfaitement adaptés à leurs situations.

L'association préfère et réitère sa demande d'évolution de la nomenclature du titre IV de la LPPR\* (Assurance maladie) afin

d'améliorer les prises en charge des fauteuils roulants.

\* Liste des produits et prestations remboursables par l'Assurance Maladie.

\*\* Prestation de compensation du handicap

## • DIVERS

### •• Guide accessibilité « Star – Handistar »

Ce guide pratique donne toutes les informations concernant les services STAR et Handistar. Il est désormais disponible en version FALC (Facile À Lire et à Comprendre).

Pour se le procurer, il est téléchargeable par le lien suivant : [https://www.star.fr/fileadmin/Star\\_et\\_territoire/Guide\\_Accessibilite/Guide\\_Access\\_2020\\_FALC\\_BD.pdf](https://www.star.fr/fileadmin/Star_et_territoire/Guide_Accessibilite/Guide_Access_2020_FALC_BD.pdf).



### •• Groupes de parole fratrie « Et moi dans tout ça ? »

L'association Merlinpinpin a de nouveau proposé des groupes de parole pour la fratrie « Et moi dans tout ça ? », les mercredis après-midi jusqu'au 7 juillet à Rennes.

Les groupes se divisent par tranche d'âge : de 8 ans à 11 ans et de 12 ans à 15 ans (6 enfants par groupe maximum).



Pour la reprise à la rentrée, s'informer auprès de Tifenn Lespérance au 06 80 00 51 93 ou à l'adresse suivante : [referent-sud@merlinpinpin.com](mailto:referent-sud@merlinpinpin.com).

### **Colloque SOSS à Caen en octobre 2021**

Le colloque SOSS (Santé Orale Soins Spécifiques) se tiendra à Caen les 7 et 8 octobre prochains. Le thème en sera « la santé orale au bénéfice des personnes : comment répondre à des attentes singulières pour des besoins spécifiques ? »



## • L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 26 JUIN

Comme l'an dernier, l'Assemblée Générale d'APF France handicap s'est tenue, dans des conditions un peu particulières, le samedi 26 juin de 9h30 à 17h.

Cette organisation a permis au plus grand nombre de participer dans le respect des règles sanitaires actuelles. 13 rassemblements dans 13 sites différents ont été reliés en visio dont le site principal au Havre et 12 sites régionaux.

En Bretagne, l'Assemblée Générale

délocalisée a eu lieu à Rennes, à la MJC du Grand Cordel.

Cette Assemblée Générale a été l'occasion de revenir sur le bilan de l'année écoulée, mais aussi de discuter ensemble sur les perspectives, les projets, les évolutions de notre association.

En Bretagne, les échanges ont porté sur l'activité physique et la santé.

Après plus d'une année de crise sanitaire et d'isolement accru,

cet événement a été l'occasion de permettre aux adhérents et aux acteurs de l'association de se retrouver et d'échanger autour de notre projet associatif et de la dynamique

« Le monde change, soyons acteurs de ce changement ».

Le compte-rendu plus détaillé de cette Assemblée sera publié dans notre prochain bulletin (parution début octobre).

## • JOURNÉES NATIONALES DES PARENTS D'ENFANTS HANDICAPÉS

RENDEZ-VOUS LES 5,6 ET 7 NOVEMBRE 2021

Le Groupe National des Parents d'enfants en situation de handicap vous invite à l'édition 2021 des Journées Nationales des Parents du vendredi 5 au dimanche 7 novembre 2021 au Polydôme de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Elles auront pour thème : « **Parent d'un enfant en situation de handicap, entre responsabilité et liberté** ».

Le dossier d'inscription est à remplir en ligne, de manière individuelle et au plus tôt en cliquant ici (<https://app.keysurvey.fr/f/1355583/1413/>).

Si vous avez la moindre question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat au 01 40 78 69 75 ([siège.secretariat-ddapi@apf.asso.fr](mailto:siège.secretariat-ddapi@apf.asso.fr))



## • ÎLE AUX PROJETS : « TAPER À LA PORTE »

Le Groupe d'Initiatives National, Ile aux projets, poursuit et développe son action en initiant « La Fabrique » qui anime l'engagement des acteurs et leurs mobilisations dans l'association. Dans cette mission, « La Fabrique » a invité, le 30 juin dernier, à un forum numérique intitulé « Taper à la porte » les acteurs volontaires pour échanger et débattre autour des actions présentées

concernant la ruralité, le réseau, l'itinérance, le territoire. La plate-forme du projet associatif a également été présentée.

Le groupe proposera d'autres rencontres numériques pour aborder des sujets qui relient les acteurs. Informations sur leur blog : [iap.blogs.apf.asso.fr](http://iap.blogs.apf.asso.fr)

## • LES CHIFFRES D'APF FRANCE HANDICAP ACTUALISÉS AU 31/12/2020

APF France handicap,

c'est près de 85 000

acteurs :

- 20 000 adhérents dont 800 élus dans les conseils départementaux et régionaux
  - 15 000 salariés
  - 35 000 personnes accueillies dans nos structures d'accompagnement
  - 12 500 bénévoles dont 6500 réguliers
- Il faut y ajouter 185 000 donateurs dont 30 000 réguliers pour un total de 500 000 dons.



APF France handicap, c'est également :

- 1 siège national
- 12 directions régionales
- 47 territoires
- 96 Délégations
- 440 structures d'accompagnement pour enfants, adolescents et adultes
- 23 entreprises adaptées
- 23 services mandataires Mand'APF France handicap sur 44 départements dont 15 ont obtenu le label Qualimandat « handicap »
- 96 séjours de vacances organisés par APF Évasion
- 407 sessions de formation réalisées par APF Formation.

## • APF FRANCE HANDICAP BRETAGNE : 2020-2021

De septembre 2020 à mai 2021, le CAPFR (Conseil APF de Région) s'est réuni 7 fois (le plus souvent en visioconférence). Les échanges ont concerné pour l'essentiel la mise en œuvre de la stratégie régionale.

### **Suivi et la mise en œuvre des grands axes du projet associatif régional :**

- ◆ Diversifier nos modes de recours à la justice : le dispositif national Handi-droits est en cours de structuration en Bretagne ; Mathieu Cailleau, chef de projet, assurera la coordination sur notre territoire et passera, si besoin, le relais au service juridique du siège.
- ◆ Permettre aux résidents des établissements d'exprimer le ressenti sur la qualité de vie : une rencontre des représentants des CVS (Conseil de Vie Sociale) permettra d'approfondir la réflexion sur ce thème.
- ◆ Renforcer la politique de sortie de l'isolement qui prend plusieurs formes : séjour de vacances cet été dans le Finistère ; travail sur l'accès aux festivals et à la culture déjà mené dans les Délégations qui peut recevoir un relais en région.

**Large réflexion menée par le CAPFR au cours de ces derniers mois sur le devenir du projet associatif en liaison avec le projet national « le monde de demain », non seulement**

pour se saisir de la réflexion nationale et contribuer aux échanges de la prochaine Assemblée Générale mais aussi pour assurer sa déclinaison au niveau régional : l'objectif est de parvenir à organiser en Bretagne une action coordonnée dans différents domaines.

- L'accessibilité: coordination des actions prévues dans le réseau (Délégations et établissements) : accès aux transports, accès à la culture, accès à la santé, etc. : la Covid a empêché de réaliser certains projets dans leur totalité mais ce n'est que partie remise.
- L'emploi pose lui aussi des difficultés importantes pour les personnes en situation de handicap (discriminations à l'embauche, harcèlement, absence de promotion, taux de chômage élevé). Le CAPFR propose de travailler sur plusieurs pistes : les expériences de Territoires Zéro Chômeurs de Longue Durée ; Réseau Régional des correspondants emploi, etc.
- La santé. L'accès aux soins des Personnes en Situation de Handicap (PSH) demande en effet une prise en charge

globale mais l'ARS (Agence Régionale de Santé) et les pouvoirs publics en sont encore à oublier les PSH dans les projets comme l'éducation thérapeutique ou les maisons Sport-Santé.

### **Un correspondant dans chaque région**

Ces différents thèmes s'inscrivent dans le cadre du travail mené au siège d'APF France handicap qui a constitué des groupes de travail pour lesquels chaque région nomme un correspondant. Ce correspondant a une double mission : animer sur la région Bretagne un réseau de militants souhaitant s'investir sur tel ou tel thème et faire remonter au siège le résultat des travaux et des réflexions menés en région. Plusieurs personnes se sont proposées pour animer ces réseaux : Stéphanie Collet (35) pour l'accessibilité, Pascal Royer (35) pour la santé et Nicolas Zlotnick (29) pour l'emploi et l'insertion.

## • LES APEA DE REDON FÊTENT LEURS 30 ANS !

Le jeudi 30 septembre, les APEA (Appartement de Préparation et d'Entraînement à l'Autonomie) fêteront leurs 30 ans, sur le thème du carnaval. Les APEA c'est 30 années de présence sur Redon, c'est aussi quelques centaines de personnes, venant principalement du Grand Ouest, mais aussi de toute la France métropolitaine et même d'Outre-mer qui ont été accompagnées sur leurs projets de vie autonome à domicile (séjours apprentissages, séjours d'évaluation).

Au programme des festivités (11h-15h30) :

- Diffusion de vidéos et scénettes sur l'histoire des APEA
- Musique
- Flash mob (chorégraphie)
- Repas « jambalaya »
- Animations diverses

**Important** : du fait du contexte sanitaire actuel, le nombre des participants sera limité et uniquement sur invitation. L'événement est ouvert aux anciens usagers, anciens professionnels, représentants des établissements et services APF France handicap.

Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en adressant un mail : [apea.redon@apf.asso.fr](mailto:apea.redon@apf.asso.fr).

Si vous souhaitez en savoir plus sur les APEA, visitez leur site : [www.apearedon.wixsite.com](http://www.apearedon.wixsite.com).



## • HANDIACCÈS 35 : UNE RÉPONSE DE SOINS POUR LES PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP COMPLEXE

Depuis 2 ans le Pôle Saint-Hélier de Rennes expérimente avec le soutien de l'ARS (Agence Régionale de Santé) un dispositif d'accueil des personnes handicapées qui ne parviennent pas à trouver une réponse adaptée à leurs besoins de suivi médical en milieu ordinaire : HANDIACCÈS 35.

### Accès comment?

Après un entretien d'évaluation des besoins et de la situation de la personne avec une infirmière coordinatrice, HANDIACCÈS 35 programme une (ou des) consultation(s) au sein du Pôle Saint-Hélier ou chez des partenaires extérieurs (profession libérale, autre centre de soins).

### Accès à quoi?

La gamme des consultations possibles est vaste (soins dentaires, ophtalmologie, gynécologie, médecine générale, médecine physique et réadaptation, neurologie,



épilepsie, neuro-orthopédie, diététique, psychiatrie...). L'organisation tient compte des besoins des patients : passage des fauteuils électriques, salles de consultations adaptées, cabinet d'ophtalmologie équipé d'appareils mobiles, possibilité de programmer si besoin le recours à un moyen pour calmer la douleur, aménagement du temps nécessaire à la consultation en

fonction de la complexité de la situation. Après la consultation, une réunion de l'équipe médicale permet de conseiller sur le suivi médical à mettre en place. Dans ce dispositif, les aidants et les familles des patients sont intégrés tout au long du processus.

Contact : Pôle Saint-Hélier – HANDIACCÈS 35 -  
54 rue Saint-Hélier 35000  
RENNES  
Tél: 02 99 29 53 07  
mail:  
consultations.dediees@pole-sthelier.com

## • LES ASSISES RÉGIONALES D'ACCESSIBILITÉ

Les Assises Régionales de l'accessibilité, ont eu lieu au centre Askoria à Rennes le 10 juin 2021, sous la forme de deux visioconférences et de deux tables rondes. Quelques organismes officiels et de nombreuses associations, notamment de défense des personnes en situation de handicap, y participaient. Philippe Maruelle, élu du Conseil APF de Département (CAPFD), représentait APF France handicap. Un groupe de militants de la Délégation participait également à distance. L'accessibilité y a été traitée

- sous l'angle politique par une responsable de la Direction Ministérielle de l'Accessibilité

(DMA) lors d'une 1ère visioconférence intitulée **"L'innovation et les perspectives en matière de politiques sur l'accessibilité en France et sur le territoire régional"**

- et sous l'angle des sciences sociales par un professeur de l'université du Québec qui a présenté **"Les principes de l'accessibilité à toute personne en situation de handicap-De la norme à l'usage"** lors de la 2ème visioconférence.

Lors de la 1ère table ronde, des personnes en situation de handicap ont relaté leur expérience personnelle, ce qu'elles, individuellement ou avec leur association, ont fait

et continuent à faire pour lutter contre les situations d'inaccessibilité. Puis lors de la 2ème table ronde, des personnes ont témoigné de réussites réalisées par leur association en matière d'accessibilité dans des domaines ou environnements divers (tels que favoriser l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap, l'accès des enfants en situation de handicap aux activités de loisirs et aux vacances).

Lors de la conclusion de cette journée, rendez-vous a été donné par les organisateurs pour de prochaines Assises Régionales de l'accessibilité dans deux ans, en Juin 2023.

Informations sur [www.assises-regionales-accessibilite.fr](http://www.assises-regionales-accessibilite.fr)



• **PORTRAIT DE MONSIEUR ET MADAME ROUX**



Ces locaux, au 40 rue Danton à Rennes, où nous aimons tant nous retrouver, surtout après tous ces confinements, pour y travailler, échanger, se rencontrer, exercer des activités de loisirs, rendre service, partager des moments conviviaux... nous les devons à un couple aussi discret que bienfaiteur : M. et Mme Roux.

Au début des années 80, nous avons connu l'installation dans des baraquements faute de moyens suffisants, puis occupé des locaux rue de la Motte Picquet, puis rue du Docteur Roux. Ces derniers devenaient trop petits. C'est alors que le chemin de M. et Mme Roux les

amenèrent à la Délégation. M. et Mme Roux étaient les parents d'un fils unique, polyhandicapé, qui décèdera à l'âge de 20 ans. M. Roux était Directeur des Abattoirs de Rennes et portait également le projet de la construction d'un foyer pour enfants handicapés qui n'a pu se concrétiser. Mme Roux était très attachée, en tant que bénévole (elle assistait à des réunions), à la Délégation. Au décès de leur fils, leur vie familiale a basculé mais ils envisagèrent très vite ensemble de léguer leur propriété située rue Danton, à la Délégation alors en recherche de nouveaux locaux, plus grands mais si possible par trop chers ! Ils continuèrent d'habiter leur pavillon rue Danton. La propriété de M. et Mme Roux comptait 3 800 m<sup>2</sup>. A leur décès 1 500 m<sup>2</sup> ont été utilisés pour construire des bureaux flambants neufs, les nôtres aujourd'hui. Le reste a été vendu et a permis de financer la construction. Le bâtiment actuel fut construit en 1983. Il fut pensé par un jeune architecte tétraplégique, Guy Juhel. Ce sera

sa seule œuvre puisqu'il décédera, subitement le 6 Décembre 1983 à l'âge de 34 ans, avant l'achèvement des travaux.

Ce lieu de rencontres, d'échanges, de travail, de convivialité, ce lieu qui nous permet aujourd'hui à nouveau de repenser ensemble au monde de demain, d'y réfléchir aux moyens d'y être des acteurs des changements à venir, nous le devons à ce couple très discret, que nous ne voulons pas oublier et à qui nous rendons hommage aujourd'hui.



**Les legs, assurances-vie, et donations sont essentiels à APF France Handicap**

**pour mener ses actions au bénéfice des enfants et adultes en situation handicap, pour toujours mieux les accompagner, défendre leurs droits et leur permettre de vivre dignement.**

Nous savons l'importance de se sentir en confiance, de prendre son temps, d'être bien informé(e) et surtout bien compris(e), pour réfléchir sereinement à la question de la transmission de son patrimoine.

**Ecoute, conseil, accompagnement, En Ille et Vilaine et Morbihan une équipe vous est dédiée**

Monique, Daniel, Stéphane et Serge sont à votre disposition pour répondre à toutes vos questions et vous accompagner en toute confidentialité dans votre démarche. Vous pourrez échanger avec eux par téléphone ou au cours d'un rendez-vous à votre domicile.

**N'hésitez pas à les appeler ou à leur écrire,**

**Monique BERLAN** 06 52 20 39 97 mo-nique.berlan@apf.asso.fr

**Daniel MORIN** 07 82 35 17 51 daniel.morin@apf.asso.fr

**Serge BERLAN** 06 74 37 98 57 berlan.sm@free.fr

**Stéphane RIGAULT** 06 31 38 92 93 dd.35@apf.asso.fr





## • MA DÉLÉGATION DE DEMAIN : RENCONTRE TERRITORIALE DU 2 JUIN

Après une année rythmée par la crise de la Covid-19, la revendication au sein de nos Délégations se devait d'être repensée. À cet effet, les CAPFD, Conseil APF de département, des Délégations d'Ille-et-Vilaine et du Morbihan ainsi que les groupes axés sur la revendication ont imaginé une journée sur le thème de la revendication.



### Vendredi 4 juin

L'idée de cette journée était de permettre aux adhérents et bénévoles de réfléchir et de **s'exprimer sur la revendication** à travers ce qui fonctionne ou non dans le militantisme dans nos Délégations et d'imaginer de nouvelles formes et modalités de revendication. La rencontre s'est voulue territoriale pour qu'un maximum de personnes puissent donner leur avis. Avant la rencontre, ce questionnaire avait été envoyé à tous les acteurs du territoire pour que des premiers éléments puissent être donnés le jour de la rencontre. Les 51 réponses reçues ont permis de communiquer certains éléments en début de réunion.

**Dans les réponses à ces questionnaires**, nous avons pu constater quelques résultats suivants :

- 30% des adhérents et bénévoles ne connaissent pas les actions de revendication de la Délégation
- 85% des adhérents et bénévoles se sentent concernés par les revendications des

Délégations (pour défendre les droits / pour l'inclusion / pour défendre l'accessibilité...)

- 51% des adhérents et bénévoles ne participent pas aux mobilisations et aux revendications (à cause de la fracture numérique / du manque de temps / du fait que nos actions soient la journée aux horaires de travail / par manque de proximité géographique...)

Passé ces constats, 33 personnes se sont réunies pour un **temps de visioconférence de 14h30 à 17h le 4 Juin**. 8 salarié.e.s et 25 acteurs.trices des deux Délégations étaient présents. Préalablement, des groupes ont été formés autour de trois thèmes. Ces thèmes ont été dégagés des questionnaires qui laissent entrevoir le fait qu'une réflexion autour des pratiques actuelles, des modalités et des sujets de revendication devait être menée.

Cela fut chose faite autour donc de trois sujets :

- La revendication – ce qui fonctionne / ce qui ne fonctionne pas
- Les sujets de revendication pour l'année à venir
- Les nouvelles modalités de mobilisation.

**Les principaux résultats de cet échange** sont les suivants :

- Problème de communication à destination des adhérents de l'association, manque de connaissance de nos actions
- Les rencontres en visio : c'est une démarche complémentaire à la présence.
- Les mobilisations autour d'une semaine à thème (accès à la culture, à la santé) fonctionnent très bien, il faut refaire ce genre d'événements
- Le mot militantisme circule

peu dans le réseau et le mot revendication fait peur, il faut plus l'utiliser, de même que le mot militant pour désigner les acteurs. Il faut admettre que le mot « politique » fait partie d'APF France handicap et que c'est dans nos actions.

- Les sujets à traiter doivent être les suivants : l'accessibilité, les transports, la fracture du numérique, la simplification des démarches administratives, les services à la personne, la communication...)
- Enfin, les modalités doivent passer par une forte communication, plus de proximité, des semaines thématiques, des grandes manifestations en présence, des projets type caravane, des passerelles avec les établissements et services APF France handicap de la région.



### Et maintenant ?

Une feuille de route du militantisme dans les Délégations et notamment celle de l'Ille-et-Vilaine sera construite et rédigée pour programmer des actions en prenant en compte toutes les remarques qui ont été faites dans le cadre de la journée du 4 Juin. Elle vous sera présentée puis mise en place à partir de Septembre – la suite à voir très prochainement.



/ MILITANTISME



Patrick

**"MOI AUSSI, J'AI BESOIN DE PRENDRE LES TRANSPORTS POUR ME DÉPLACER, MERCI DE ME FACILITER LA VIE"**

● **RETOUR SUR LA SEMAINE DES MOBILITÉS**

concrètement des facilités ou des difficultés rencontrées à utiliser les transports de l'agglomération et les implications sur leur vie sociale. Cette opération a été relayée par une interview RCF en journal départemental et en journal régional. Nos amis morbihannais (l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan) ont regroupés en Territoire : des conteurs ont narré des histoires bretonnes avec du public sur site et un visionnage en ligne. Une publication sur Le Télégramme et une autre sur Ouest France ont permis de



Jean-Charles

**« LE DÉPLACEMENT, C'EST LA VIE ! »**



rappeler l'importance de la culture pour les personnes en situation de handicap. Toutes ces actions et leur médiatisation, concrétisation de notre « Pouvoir d'agir », ont permis de réaliser là une belle opération de sensibilisation du grand public. Un sacré challenge relevé malgré le contexte sanitaire et l'annulation de certains défis pour ce motif : fresque artistique dans le Morbihan, défi transports en Ille-et-Vilaine. Mais ce n'est que partie remise...

**Bravo à tous les acteurs impliqués dans cette action.**

**La semaine des mobilités s'est déroulée du 26 au 30 avril** dernier dans toute la France et, en Bretagne : à Rennes, Vannes, Brest et Saint-Brieuc.

A Rennes Métropole, l'accent a été mis sur l'accès aux transports, thème choisi par les élus du Conseil APF de Département, avec notamment des visuels diffusés sur tous les écrans de bus et métro pendant toute la semaine. Cette mobilisation a reçu le soutien de Rennes Métropole et s'est faite grâce au concours de la STAR (Société de Transports de l'Agglomération Rennaise).

Des personnes en situation de handicap, porteuses de messages, ont pu témoigner



Philippe

**« UN BUS ADAPTÉ ? MON SEUL MOYEN D'ALLER AU TRAVAIL »**



● **SENSIBILISATION DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE**

Suite à une proposition du Collectif Handicap 35, de France Assos Santé et de la Professeure Isabelle Bonan, chef de service de médecine et réadaptation au Centre hospitalier universitaire de Rennes, APF France handicap a participé à une action de sensibilisation, le 21 mai dernier, de 250 étudiants en 2ème année de médecine. Était également associé le groupe Keolis avec la présence de Mme Leroy, Directrice du service Handistar et de quelques conducteurs accompagnateurs. Au cours de la journée, leur présence fut très appréciée.

Cette sensibilisation concernait les 4 grandes familles de handicap. Les étudiants étaient invités à participer à 4 modules. Pour notre association, étaient présents : Patrick Aubry, notre représentant départemental, Cécile Cottebrune Desbats, notre Directrice et Mathieu Cailleau, chargé de mission ainsi que des militants du Groupe Initiatives.

Quelques bénévoles assuraient la logistique. Qu'ils soient tous remerciés pour leur mobilisation. Des témoignages ont émaillé cette journée dont celui de Patrick sur l'accès aux soins et



son engagement de militant associatif. Les étudiants ont dû montrer leur sportivité car ils ont dû se mettre en situation sur les 2 parcours fauteuils adaptés proposés, celui de Keolis et celui d'APF France handicap.

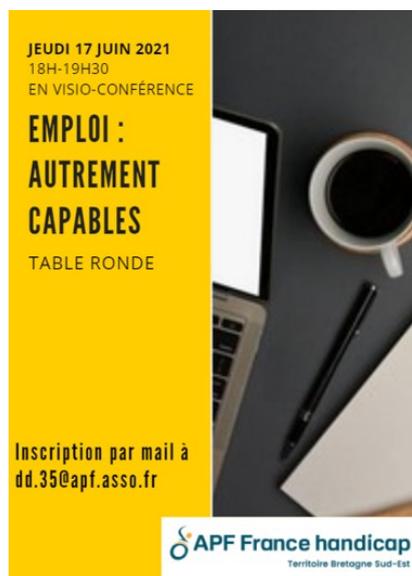
Il faut adresser un grand coup de chapeau à la Professeure

Isabelle Bonan pour avoir initié ce défi et même, poussant plus loin ses ambitions, proposé aux étudiants un stage de 3 jours dans des Établissements ou Services du Médico-Social (ESMS) de la région Bretagne accueillant des personnes en situation de handicap.

Les participants en situation de handicap ont également souhaité la poursuite de cette sensibilisation à la faculté de médecine pour que les futurs médecins apprivoisent mieux le handicap sous toutes ses formes.



• **UNE TABLE RONDE SUR L'EMPLOI : « AUTREMENT CAPABLE » DU 17 JUIN**



Jeudi 17 Juin 2021, la Délégation a organisé une table ronde sur l'emploi des personnes en situation de handicap intitulée *Autrement Capables*. Plus d'une trentaine de participants se sont connectés, pour entendre les témoignages du point de vue des salariés en situation de handicap et ceux du point de vue employeur.

Aussi, nous avons eu la chance d'avoir des intervenants d'une grande qualité :

**Daniel Morin** : élu CAPFD\* 35 (représentation, legs), membre CA de l'ADIPH\*-Cap emploi 35

**Carole Verlainne** : retraitée depuis le 1er Février 2021 du secteur privé en situation de handicap

**Brigitte Parey Mans** : élue CAPFD35, retraitée Fonction Publique Hospitalière où elle a travaillé 34 ans

**Pascale Terrom** : élue CAPFD 29 depuis 2 ans, diététicienne nutritionniste, travaille dans le milieu ordinaire depuis 26 ans

**Joëlle Jaffres** : fonctionnaire du ministère des finances, en activité

**Philippe Prodhomme** : Psychologue du travail de formation, 30 ans responsable RH\* et DRH\* (en Atelier Protégé et entreprises ordinaires), en retraite.

Aujourd'hui bénévole au sein du Réseau des Réussites de LADAPT, Comité d'Ille et Vilaine et Doctorant Chercheur en psychologie à Rennes (thème de la recherche : le jugement social des personnes valides envers les personnes en situation de handicap, notamment en contexte professionnel).

**Jean Louis Berthou** : APF Entreprise Morbihan qui emploie 120 salariés sur les secteurs de la tôlerie fine, les espaces verts, la blanchisserie, du back office de saisie, du transport

**Renaud Roland** : Directeur ADIPH 35 - Cap Emploi depuis 3 ans - ancien dirigeant associatif

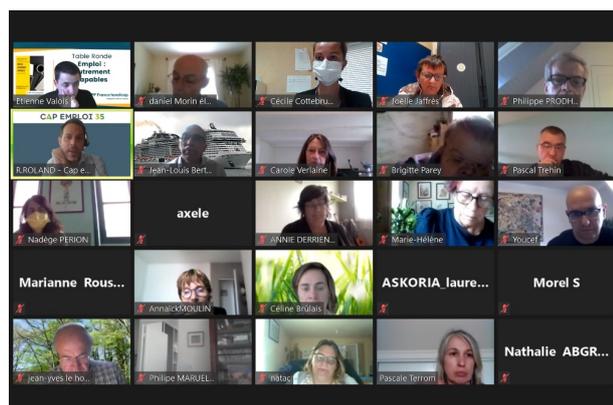
**Pascal Tréhin** : Chargé d'insertion pour la plateforme emploi portée par APF France handicap

Cette table ronde s'est clôturée

par des échanges très engagés et constructifs pour faire avancer l'emploi des personnes en situation de handicap car si de bonnes pratiques existent, encore trop peu de personnes en situation de handicap sont concernées par l'emploi.

Parmi les sujets évoqués : le renforcement de la formation vers des secteurs porteurs, une communication mettant en avant les compétences...

Si vous souhaitez plus d'informations sur l'emploi des personnes en situation de handicap, une présentation diaporama réalisée pour l'occasion est disponible en Délégation !



\*CAPFD conseil APF de département ADIPH Association Départementale pour l'Insertion des Personnes Handicapées LADAPT ligue pour l'adaptation du diminué physique du travail RH ressources humaines DRH directeur des ressources humaines

• **À VENIR : HAN'DIZOU SPÉCIAL TRANSPORTS ET UN GUIDE DES TRANSPORTS ADAPTÉS DANS LE DÉPARTEMENT**



Les différents groupes, Relais, Initiatives, travaillent actuellement sur la construction d'un guide des transports adaptés qui vous sera présenté dans la deuxième moitié de l'année 2021.

**Mais pourquoi un tel guide ?**

Tout simplement pour aider les personnes en situation de handicap à identifier les solutions de transports adaptés qui existent au plus près de chez elles. Contribuer à la présentation et à l'identification des transports sur le département et enfin pour favoriser les déplacements.

Fruit du travail conjoint entre le groupe Han'Dizou et les groupes de revendication, ce guide vous sera très prochainement communiqué.



## • OPÉRATION RESSOURCES : BRADERIES ET INNOVATION

### 3 braderies annulées

Dans le dernier numéro d'Han'Dizou nous vous annonçons 3 braderies pour lesquelles nous avons fait des demandes d'autorisation à la Préfecture et la Ville de Rennes. Nous n'avons pas eu de réponse de la Préfecture pour celles des 11 avril et 13 juin et reçu un avis négatif de la Ville de Rennes, en raison de la situation sanitaire. Nous avons donc été contraints de les annuler.



Dans l'urgence nous avons déposé une demande à la Préfecture pour organiser, dans nos locaux, en extérieur, une braderie le 12 juin. Là encore nous n'avons reçu aucune réponse...

Nous avons donc pris la décision de l'annuler. A ce jour nous mettons tout en œuvre pour obtenir les autorisations de la Ville de Rennes et de la Préfecture pour le 12 septembre, en extérieur, Place des Poissonniers à Rennes et pour le 17 octobre, en intérieur, Halle Martenot à Rennes.

Sachez que nous faisons le maximum pour que ces 2 braderies aient lieu et ceci dans les meilleures conditions possibles.

### Les dons ont repris

D'autre part les dons de produits pour ces braderies ont repris depuis le 9 juin sur les horaires habituels d'ouverture de notre Délégation.

### Nos zones de stockage relookées

Pendant la période spécifique de fermeture de nos locaux, nous en avons profité pour ranger nos zones de stockage, certes en tout petit comité de bénévoles : atelier au 40 rue Danton et autre site de stockage des dons. Un grand merci à eux tant en logistique qu'au tri. Ceci nous a permis également de respecter les consignes de notre CSE, Comité Social et Économique, anciennement comité hygiène sécurité et conditions de travail.

### Une innovation : la vente en ligne

Nous avons continué également à prendre des dons uniquement sur rendez-vous et lancer la vente en ligne de certains de nos produits afin de parvenir à récupérer des fonds. Ceci nous a permis également de découvrir une nouvelle clientèle et de nous faire connaître par d'autres personnes : une action complémentaire des braderies.

Expérience tentée pendant le confinement et qui demeurera au sein d'APF France handicap  
Tous renseignements  
Annie Derriennic 06 88 89 04 69

### C'est parti vers le développement durable

Nous souhaitons sur ce domaine travailler le recyclage de nos articles invendus et comptons développer les partenariats avec d'autres associations : recyclage des jouets, des livres et du textile : une possibilité supplémentaire pour un geste solidaire, un recyclage vertueux et un rachat textile-chaussures au poids.

### Et ce n'est pas fini...

Plusieurs projets sont dans les armoires pour la rentrée de septembre, mais attendons le prochain numéro pour vous en reparler...

Pour lors, ouvrez vite vos agendas pour bien noter les dates de nos prochaines braderies !

**DIMANCHE 12 Septembre**

**DIMANCHE 17 Octobre**

Nous serons extrêmement ravis de vous y accueillir et vous retrouver.

## JE DONNE DES OBJETS EN BON ETAT

Pour nos braderies, nous récupérons des objets, jouets, livres, articles divers... Nous comptons sur vous pour ne nous confier que des articles en bon état que vous pourriez donner à un ami par exemple.

Car il est hors de question de revendre, même pour un prix modique, un livre moisi, à l'odeur de renfermé ou dont toutes les pages se détachent, une encyclopédie des années 60 ou encore les livres de la Sélection du Reader's Digest. devenus obsolètes depuis plusieurs années,

### Alors, avant de déposer vos cartons,

pensez aux futurs lecteurs ou utilisateurs et, en amont, à la personne qui bénévolement prend le soin de trier vos dons, d'examiner chaque objet, livre, individuellement.

### Donc un mot d'ordre avant de donner

vérifiez vos dons, tout ce qui est en mauvais état devra prendre le chemin de la déchèterie qui dispose de bacs recyclage.



**/ RUPTURE DE L'ISOLEMENT**

**• BILAN DU DERNIER TRIMESTRE**

Jusqu'au 19 mai, la Délégation était ouverte uniquement sur rendez-vous pour des réunions ou activités rassemblant 6 personnes en extérieur ou 3 personnes en intérieur. Nos salariés alternaient télétravail et travail sur site.

Du 19 mai au 9 juin, les activités et les réunions pouvaient réunir 6 personnes en intérieur et 10 en extérieur. Depuis le 9 juin, la Délégation a rouvert ses portes sans rendez-vous et les salariés sont tous de retour. Toutefois, jusqu'au 30 juin, aucune restauration ni même café ne

pouvait être pris sur place.

Les activités proposées durant cette période ont cependant été variées mais n'ont souvent pas eu le succès escompté. Dans ce panel, il y avait pourtant des propositions très diverses : visites à domicile, piscine de Bréquigny, bibliothèque, échanges téléphoniques, équithérapie, balade aux étangs d'Apigné, au parc du Thabor, vélo couché, jeu du Molki (jeu de quilles finlandais), boccia, jeux de société, contes et légendes bretonnes (lecture), balade à Saint-Malo, sport adapté, balade

à Redon, arts plastiques...

**Un grand merci à Stéphanie et à tous nos salariés d'être restés à nos côtés et de nous avoir proposé, malgré les contraintes sanitaires, toutes ces activités, sans oublier la réception hebdomadaire du journal dé-confiné pendant toute cette période de confinement et de déconfinement progressif. Merci également aux bénévoles qui ont accompagné ces activités.**



**DEMANDEZ LE PROGRAMME!**



**Activités qui ont repris dès le mois de juin et qui se poursuivront en juillet :**

- Sport adapté (boxe et renforcement musculaire) : le jeudi matin de 11h15 à 12h15 à la Délégation
- Chorale : le jeudi de 14h30 à 16h00 à la Délégation jusqu'au 22 juillet inclus.
- Jeux de société : le jeudi de 14h30 à 16h30 à la Délégation
- Molki et boccia : le vendredi de 14h30 à 17h00 au parc des Gayeulles
- Vélo couché : le lundi de 14h00 à 16h30 à partir de la Délégation

**Sorties et balades prévues cet été :**

- Les étangs du Boulet à Feins de 10h00 à 17h00, le mardi 6 juillet
- Transat en ville et concert « Jazz Manouche », le jeudi 8 juillet de 19h00 à 23h00, au parc de Bréquigny
- Festival photos à la Gacilly de 9h00 à 17h30, le mercredi 13 juillet
- Transat en ville le soir de 19h00 à 23h00 : le jeudi 15 juillet au parc de Beauregard (musique cubaine), le jeudi 22 juillet au parc de Maurepas (concert Ko Ko Mo), le mardi 27

juillet aux prairies Saint-Martin (rock électro)

- Barbecue et Molki au parc des Gayeulles, le vendredi 16 juillet de 11h30 à 16h00
- Sortie à Saint-Malo, le mardi 20 juillet de 10h00 à 17h30
- Barbecue et chorale, le jeudi 22 juillet de 11h30 à 16h30
- Barbecue à la Délégation, le jeudi 29 juillet de 11h30 à 16h00
- Soirée crêperie à Rennes, le vendredi 30 juillet de 18h30 à 23h00



**En août : organisation d'un mini-séjour** au camping « Le Tindio » à Arzon du samedi 28 août au mardi 31 août. Mobil-home adapté. Coût : 250 €.

Pour le mois d'août, l'agenda n'est pas encore arrêté : une sortie en bateau est prévue le 18 août. D'autres loisirs seront proposés : balades, piques-niques... Informez-vous auprès de la Délégation.

*Vous pouvez recevoir l'agenda détaillé (sur 2 mois) de toutes ces activités en vous inscrivant auprès de la Délégation (02.99.84.26.66).*

*Vous pouvez également le consulter directement sur le site Internet de la Délégation : [www.apf-francehandicap35.org](http://www.apf-francehandicap35.org) (rubrique agenda).*

*Infos complémentaires sur toutes ces activités auprès de la Délégation : Stéphanie Piron pour les loisirs et Catherine Poulain pour les opérations ressources.*

• CULTURE



**Le handicap est-il politique ?**

Au-delà d'un «changement de regard», les sociologues Pierre-Yves Baudot et Emmanuelle Fillion décrivent, dans cet essai, la dimension conflictuelle des luttes pour les droits des personnes handicapées et montrent comment le handicap peut remettre en cause et transformer l'ordre social.

*Le handicap cause politique, coordonné par Pierre-Yves Baudot et*

*Emmanuelle Fillion, PUF, 9,40€ en librairies.*

**Grand corps malade en chansigne...**



Emmanuelle Laborit et Jennifer Lesage-David, directrices d'IVT (International Visual Theatre – théâtre des sourds), ont réalisé avec leur équipe un clip vidéo en chansigne de la chanson de Grand Corps Malade « Pas essentiel ». Celle-ci dresse la liste des activités culturelles interdites à la population confinée à domicile.

*Vous pouvez y accéder par le lien suivant :*  
<https://youtu.be/oIQxuiCANFY>



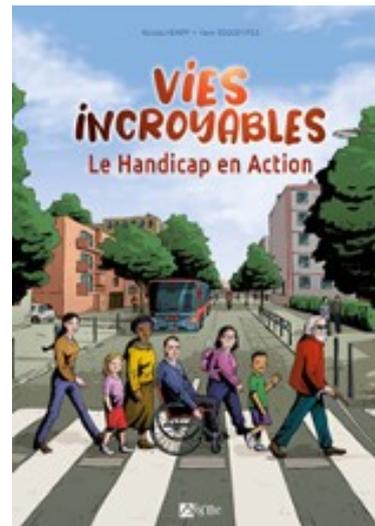
**Astrapi spécial handicap**

Astrapi, le magazine des 7-11 ans, donne la parole à des enfants en situation de handicap. Au fil des pages, ils racontent leur situation, leurs activités, loisirs, envies, ce qu'ils aiment ou pas, et leur rapport avec

leur handicap et les autres enfants.

Un dossier spécial, à lire dans le numéro du 15 mai ou à télécharger :  
<https://www.astrapi.com/ptit-coin-coin-astrapiens/mon-handicap-et-si-on-en-parlait>.  
Ce magazine contient également un jeu de cartes à découper pour apprendre ludiquement quelques mots en langue des signes.

*Astrapi « Mon handicap... et si on en parlait ? », 5,20€ en kiosques et maisons de la presse (n° du 15 mai)*



**Une BD pour mieux comprendre le handicap**

Handicaps intellectuel, visuel, psychique, auditif, moteur, troubles du spectre autistique... autant de difficultés dans l'existence, autant de combats, autant de victoires ! Cet album est inspiré de parcours de vie. Avant chaque histoire, un mini-rédactionnel introduit le handicap concerné et livre des possibilités

d'action pour tous.

*Vies incroyables – Le handicap en action, éditions du Signe, BD de Nicolas Kempf sur un scénario de Yann Sougey-Fils, 16,90€.*



## • CULTURE À l'affiche,



### « Envole-moi »

Inspiré d'une histoire vraie, ce film vous fera sans doute penser à l'inoubliable Intouchables...

Thomas, fils d'un chirurgien renommé, mène une vie facile et débridée. Après un énième écart de conduite, son père l'investit d'une mission et, malgré lui, Thomas devient l'auxiliaire de vie de Marcus, né avec une grave malformation cardiaque. D'abord déboussolé par la maladie, Thomas va ensuite se révéler à lui-même en décidant d'embellir la vie du jeune garçon.

*Envole-moi de Christophe Barratier avec Victor Belmondo, Yoann Eloundou, Gérard Lanvin... Durée : 1 h 31*

## À voir cet été à Rennes jusqu'au 29 août :



### ♦ AU-DELÀ DE LA COULEUR, LE NOIR ET LE BLANC,

dans la Collection Pinault,

au Couvent des Jacobins  
20 Place Sainte-Anne  
35000 Rennes

### ♦ LA COULEUR CRUE,

au Musée des beaux arts.  
20 Quai Emile Zola 35000 Rennes  
C'est gratuit pour les moins de 26 ans !

Du 12 juin au 29 août, à l'occasion de l'événement artistique estival et en écho à l'exposition au Couvent des Jacobins « Au-delà de la Couleur. Le noir et le blanc dans la collection Pinault », le Musée des beaux-arts de Rennes présente « La Couleur crue ».



Tous renseignements en suivant ce lien: [Exporama](http://Exporama).

## LOISIRS

### Une balade sur l'eau, ça vous tente ?



Créée en 1995, l'association CAPVERT a pour principal objectif de développer le tourisme fluvial accessible à tous. Elle a reçu le label « Tourisme et Handicap » et propose des balades et séjours en péniche aménagée, sur l'Erdre et le canal entre Nantes et Redon : <http://penichecapvert.com/>

### Destination pour Tous » à Dunkerque

La Direction Générale des Entreprises (DGE), qui dépend du ministère de l'Économie, a attribué la marque Destination pour Tous à la Communauté Urbaine de Dunkerque. Après Amiens, Grand Dax Agglomération, Bordeaux, Mauguio-Carnon, Colombiers-Lespignan et Balaruc-les-Bains, Dunkerque a décroché l'échelon Or de cette marque nationale qui récompense les collectivités œuvrant à l'accessibilité de leurs sites touristiques.





## • SPORTS

L'Activité Physique Adaptée



pour être plus en forme



### Activités physiques adaptées

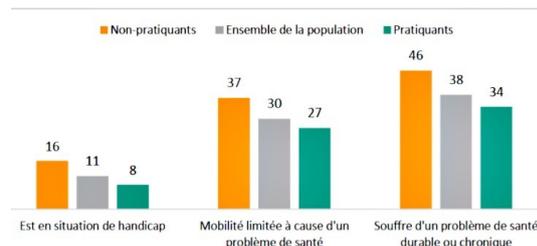
Pratiquer une activité physique est essentiel pour préserver sa santé ! Selon son âge, ses difficultés et ses goûts, il est possible de trouver une activité physique ou sportive qui nous correspond.

Pour en savoir plus : *L'Activité Physique Adaptée – pour être plus en forme - Prévention santé - Bandes Dessinées et dessins de santé (santebd.org)*  
<https://santebd.org/les-fiches-santebd/prevention-sante/a-p-a-prendre-soin-de-sa-sante>

### Baisse de la pratique sportive

Le Baromètre national des pratiques sportives met en évidence en 2020 une baisse de la pratique sportive des personnes handicapées ou atteintes d'une maladie chronique. C'est au sein des personnes dont l'état de santé est le plus critique que la non-pratique a le plus progressé. Cette dégradation est inquiétante

alors que les médias et les politiques veulent mobiliser la population dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024. 8 % des pratiquants d'une activité physique et sportive se déclarent handicapés, contre 16 % des non-pratiquants. Parmi les personnes ayant bénéficié du dispositif « sport sur ordonnance », 30 sont handicapées. Par ailleurs, on remarque que la page Accessibilité du site web du ministère des sports date de 2013 et n'atteste pas de sa conformité.



### Lancement du Design actif

Bourges a été choisie pour lancer le Design actif, qui consiste à aménager des espaces urbains pour stimuler une activité physique au moyen d'équipements et de services variés. L'objectif est de lutter contre la sédentarité de la population. Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des actions annexes aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Le maire de Bourges a évoqué la création dans les 2 ans d'un parcours santé de 4 km le long de l'Auron, comportant au moins 4 agrès adaptés. il renvoie à juillet la présentation d'un plan pour traiter les difficultés de déplacements dans le centre historique.

### Sourds : confusion sur la reconnaissance



La Ministre des Sports, Roxana Maracineanu, n'envisage pas de prendre d'initiative pour reconnaître en France l'équivalent pour les sportifs sourds des Jeux Paralympiques, les Deaflympics, suite à une question orale à l'Assemblée Nationale. Pourtant reconnus par le Comité International Olympique, leurs participants français sont ignorés par les pouvoirs publics qui ne les aident pas dans leur préparation et s'abstiennent de les récompenser à l'égal des paralympiens. Pourtant, depuis sa première participation en 1924 à Paris, la France a remporté pas moins de 311 médailles en 37 participations à ces jeux. Personne ne connaît les noms de ces champions, et pour cause ! La discrimination subie par ces sportifs de haut niveau les amène à abandonner leur carrière.

### Certificat médical facultatif

Les enfants et jeunes mineurs sont désormais exemptés de fournir un certificat médical pour exercer un sport et obtenir une licence auprès d'un club que ce soit en valide, handisport ou sport adapté. Un questionnaire remplace le certificat, les parents attestant que chaque rubrique donne lieu à une réponse négative. Attention, cela ne couvre cependant pas tous les sports...

### Royaume-Uni – Handisport

La Fédération britannique de basket en fauteuil vient d'annoncer la création de la première ligue professionnelle féminine au monde dans cette catégorie.



• **LE MYTHIQUE BOUCHON DE LA NATIONALE 7**

Qui n'a pas entendu parler de la mythique Nationale 7, synonyme au milieu du 20ème siècle de la route des vacances mais aussi des embouteillages : le fameux bouchon de la Nationale 7 ? De quoi s'agissait-il exactement ? Il s'agissait d'embouteillages monstres dans les années 50 et 60 (après l'instauration des congés payés et la démocratisation de la voiture) sur la route des vacances et du soleil, la Nationale 7, en direction de la Côte d'Azur.

Depuis l'antiquité (c'était alors la Via Agrippa), la RN7 (Route Nationale 7) est une voie

économique majeure qui relie la capitale (Paris) à Marseille en passant par Lyon.

Avant la mise en service de l'autoroute, cette route mythique faisait le lien entre la France du Nord et la France du Sud, entre Paris et Menton, soit 995 km et 12 h de voiture. Ce long défilé de voitures d'époque (203, 403, Ami 6, Aronde...) encombrait les voies qui traversaient les villes et villages sur son tracé. Le bouchon de la Nationale 7 rappelle aussi toute une ambiance : les pique-niques le long de la route, les pannes, les gendarmes, les auto-stoppeurs... L'autoroute a détrôné la mythique route bleue et les années passant, la nostalgie s'est installée et l'idée des reconstitutions historiques a fait son chemin. Aujourd'hui, sur le parcours de la RN 7, plusieurs villes organisent tous les ans (ou tous les 2 ans) des reconstitutions du bouchon. De nombreux collectionneurs de voitures et passionnés



nostalgiques se rassemblent et reconstituent les embouteillages (y compris les cris et les noms d'oiseaux, les sifflets, klaxons...) et l'ambiance de l'époque (costumes, accessoires, coiffures, boutiques, station-service d'époque...). On peut considérer aujourd'hui que les bouchons de la N7 font partie du patrimoine historique et culturel français.



**Charade**

Mon 1er est donné par la vache  
 Mon 2ème n'est pas laid  
 Mes 3èmes sont célèbres quand elles sont de Buren  
 Mon quatrième abrite des petits  
 Mon cinquième précède trois  
 Mes sixièmes se prennent l'été  
 Mon tout, chanté par Pierre Perret, était prisé à l'époque  
 des bouchons de la RN7

Voir solution 1

**Rébus du printemps**

A ne pas oublier dans sa valise avant de prendre la RN7

Voir solution 3



Le saviez-vous ?

Quelle était l'autre nom donné à la Route Nationale 7 (RN7) ?

*La solution se trouve dans l'article consacré aux bouchons de la RN7.*

Voir aussi solution 2



Solution: 1 les jolies colonies de vacances ; 2 la route bleue, ce nom évoque bien entendu la mer Méditerranée ; 3 maillot de bain

**La Délégation est à votre écoute et vous accueille du lundi au vendredi (09H00/12H30 - 14H00/17H30)**



- Adresse : 40, rue Danton  
35700 Rennes.
- N° tel : 02.99.84.26.66.
- Courriel : dd.35@apf.asso.fr

**Lignes** C3 44 31

**Arrêt de bus Jeanne d'Arc**

**DONS, LEGS, DONATIONS, ASSURANCES- VIE**

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter



notre équipe locale legs et donations sans engagement de votre part et en toute confidentialité.

**Rejoignez** notre famille de cœur !

Pour plus d'informations contactez la Délégation 40, rue Danton à Rennes  
Tél : 02 99 84 26 66

ou Consultez le site: <https://apf-francehandicap35.org>

**En soutenant**

**APF France handicap**

**Vous permettez à des milliers de personnes De ne plus être seules face au handicap!**

**STATION DE NETTOYAGE**

Un fauteuil roulant propre pour tous !



Sur Rendez-vous les Lundis et Mardis après-midi

Délégation d'Ille-et-Vilaine  
40 rue Danton, 35700 - RENNES  
02.99.84.26.66 - dd.35@apf.asso.fr

• **Han'dizou 35** est édité au trimestre. Pour celui du 4ème trimestre 2021, merci de transmettre vos informations, réactions ou petites annonces à la Délégation, par téléphone ou par courrier, **avant le 5 décembre 2021.**

• **Bulletin édité par la Délégation APF France handicap d'Ille-et-Vilaine :** 40 rue Danton, 35700 Rennes

Tirage : 430 exemplaires

• **Directrice de publication :** Cécile Cottebrune Desbats

• **Comité de Rédaction :**

Patrick Aubry, Monique Berlan, Jean-Yves Le Houëzec, Philippe Maruelle, Brigitte Pary-Mans, Elisabeth Renaud, Marie-Thé Desvignes

**Informations sur ce numéro :**

Cécile Cottebrune Desbats

**Tel : 02 99 84 26 66**

**BULLETIN D'ADHÉSION**

**OUI, JE SOUHAITE SOUSCRIRE :**

Votre adhésion et votre don complémentaire vous donnent droit à une réduction d'impôts de 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

**OUI, J'ADHÈRE AUJOURD'HUI !**

Cotisation individuelle à l'APF au prix de 25 €

Cotisation familiale\* :  2 personnes (40 €)  3 personnes (45 €)  4 personnes (60 €)  5 personnes (75 €)  6 personnes (90 €)

**Merci de rajouter sur papier libre, le nom des personnes à affilier.**

1<sup>ère</sup> cotisation à l'APF pour les 18/26 ans

Abonnement d'1 an au magazine FAIRE FACE au tarif préférentiel de 22 € en tant qu'adhérent de l'APF (au lieu de 33 €)

J'apporte mon soutien à l'APF (facultatif) par un don complémentaire de :

**TOTAL de mon règlement :**

NOM .....  
PRENOM.....  
ADRESSE.....  
CODE POSTAL.....  
VILLE.....  
DATE DE NAISSANCE.....

Ci-joint un chèque postal ou bancaire de ..... € à l'ordre de l'APF, que j'expédie accompagné de ce bulletin, à :

APF Délégation d'ILLE et VILAINE  
40, Rue DANTON  
35700 RENNES

**NUMEROS UTILES :**

**Faites valoir vos droits !**

<http://vos-droits.apf.asso.fr/vos-droits-par-thematique.html>

Des parents d'enfant en situation de handicap\* à votre écoute

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 800 766**

Le lundi de 9 h à 11 h  
Le mardi de 9 h à 12 h  
Le mercredi de 20 h à 22 h  
Le jeudi de 14 h à 16 h  
Le vendredi de 18 h à 20 h

Des psychologues à votre écoute :

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 500 597**  
Écoute Handicap Moteur

N° Vert d'écoute et de soutien\*  
**0 800 854 976**  
Écoute SEP

\* du lundi au vendredi de 13h00 à 18h00 (gratuit à partir d'un poste fixe et anonyme)